

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction générale de l'aviation civile

Avenant à la convention de délégation de gestion du 29 septembre 2026 Entre le SNA Océan Indien et et le secrétariat interrégional Océan Indien

NOR : TRAA2621598X

(Texte non paru au journal officiel)

Vu le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;

Vu le décret n°2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu le décret n°2012-1246 modifié du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2013 modifié relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2021 portant organisation de la direction des services de la navigation aérienne (direction générale de l'aviation civile, direction des services de la navigation aérienne) ;

Vu l'arrêté du 9 janvier 2026 portant délégation de signature (direction générale de l'aviation civile, direction des services de la navigation aérienne)

Vu l'arrêté du 25 août 2026 portant délégation de signature (direction générale de l'aviation civile) ;

Vu la note du 19 novembre 2021 modifiée portant organisation du secrétariat général de la direction générale de l'aviation civile ;

Vu la convention du 12 décembre 2022 de délégation de gestion entre le service de navigation aérienne Océan Indien (SNA OI) et le secrétariat interrégional Océan Indien (SIR OI),

La présente convention est établie entre :

Le délégant : le SNA OI, ci-après dénommée « le délégant », représentée par Sabine Delpierre, d'une part,

et :

Le délégataire : le secrétariat interrégional Océan Indien, ci-après dénommé « le délégataire », représenté par Lyne-Rose Larade, cheffe du secrétariat interrégional OI du Secrétariat Général de la direction générale de l'aviation civile, d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1er **Objet de l'avenant à la convention**

Les stipulations de l'article 2.1.1 de la convention du 12 décembre 2022 susvisée sont remplacées par les stipulations de l'article 2 du présent avenant

Le reste de la convention du 12 décembre 2022 susvisée est sans changement.

Article 2 **Prestations accomplies par le délégataire**

I - En matière financière :

La délégation emporte délégation de la prise des actes d'exécution de la fonction d'ordonnateur. A ce titre, le délégataire est chargé de l'exécution des décisions du délégant, qui conserve le pilotage de son budget et l'opportunité des dépenses, s'agissant des actes énumérés ci-après :

1. Dans le respect de l'alinéa précédent, le délégataire assure l'exécution des décisions du délégant en matière de dépenses pour les actes suivants :

- a) Il assure les actes relatifs à la gestion des déplacements professionnels (ordres de mission, états de frais, réservations) financés par le délégant via Chorus-DT¹ ;
- b) Il réalise l'archivage des pièces qui incombe à l'ordonnateur.

¹ En liaison avec la politique déplacement de l'ordonnateur et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Fait le 29 septembre 2026

Le délégant,

La cheffe du Service de la navigation aérienne Océan Indien
Sabine Delpierre

Le délégataire,

La cheffe du Secrétariat interrégional Océan Indien
Lyne-Rose Larade